

"AISP" : PSP fournissant des services d'information sur les comptes ;

"Appareil" : tout outil informatique et/ou de télécommunication (ex : ordinateur, tablette, téléphone mobile, etc.) vous permettant d'accéder aux Services et de les utiliser, notamment via la Banque en ligne ;

"API" : Application Programming Interface, interface de communication mise en place par POST Finance permettant aux PSPs tiers de fournir leurs services ;

"ASPSP" : prestataire qui fournit et gère un compte de paiement pour un payeur ;

"Authentification" : une procédure nous permettant de vérifier votre identité ou la validité de l'utilisation d'un Instrument de Paiement spécifique, y compris l'utilisation des Données de Sécurité.

"Authentification Forte" : authentification dont la sécurité est renforcée, qui repose sur l'utilisation de deux éléments ou plus appartenant aux catégories « connaissance » (quelque chose que seul vous connaissez), « possession » (quelque chose que seul vous possédez) et « inhérence » (quelque chose qui vous est inhérent) et indépendants en ce sens que la compromission de l'un ne remet pas en question la fiabilité des autres. L'Authentification Forte est conçue de manière à protéger la confidentialité des Données de Sécurité. Elle est requise, sauf exceptions, lorsque vous :

- accédez à votre Compte en utilisant la Banque en ligne ;

- initiez une Opération de Paiement électronique ; ou

- exécutez une action, grâce à un moyen de communication à distance, susceptible de comporter un risque de fraude en matière de paiement ou de toute autre utilisation frauduleuse.

Les processus d'Authentification Forte sont décrits dans les Documents Annexes ;

"Banque en ligne" : les solutions mises à disposition par POST Finance vous permettant d'utiliser et gérer votre Compte en ligne ;

"Bénéficiaire" : le destinataire de vos fonds ayant fait l'objet d'une Opération de Paiement ou vous-même en votre qualité de Titulaire/Co-Titulaire lorsqu'un autre PSU effectue une Opération de Paiement en votre faveur ;

"Bénéficiaire de Confiance" : Bénéficiaire que vous avez préalablement fait figurer dans une liste de bénéficiaires de confiance par l'intermédiaire de POST (en Point de Vente ou en utilisant la Banque en ligne) et en faveur duquel une Opération de Paiement pourra, suite à son inscription sur cette liste, être initiée sans recours à l'Authentification Forte ;

"Carte(s)" : indifféremment (ou collectivement) la Carte de Débit, la Carte de Crédit, la Carte VISA ou la Carte Easy VISA ;

"Carte de Crédit" : la Carte de paiement liée à votre Compte et fournie par POST Finance. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette Carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur votre Compte à une date convenue postérieure à la date d'exécution de l'Opération de Paiement initiée au moyen de cette Carte de Crédit. La Liste de Prix détermine les intérêts applicables au montant emprunté ;

"Carte de Débit" : la Carte de paiement liée à votre Compte et fournie par POST Finance. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette Carte est prélevé directement et intégralement sur votre

Compte au moment de l'exécution de l'Opération de Paiement initiée au moyen de cette Carte de Débit ;

"Carte VISA" : la Carte de Débit différé ou de Crédit utilisable par fractions ;

"Carte Easy VISA" : la Carte de Débit dont la limite d'utilisation est définie préalablement à son utilisation par le transfert immédiat d'avoirs sur le compte IBAN de cette Carte ;

"CBPII" : PSP autre que POST Finance qui émet des Instruments de Paiement ;

"Certificat eIDAS" : certificats permettant l'identification électronique et la confidentialité des échanges. eIDAS se réfère au règlement (Règlement (UE) n°910/2014) du même nom ;

"Co-Titulaire" : le codétenteur d'un Compte joint ;

"Compte" : le compte courant postal ouvert auprès de POST Finance et dont vous êtes Titulaire ou Co-Titulaire ;

"Compte de Base" : tout Compte de paiement de base assorti de certains Services de base conformément à la Loi relative aux comptes de paiement ;

"Conditions Générales" : les conditions générales applicables aux Services de POST Finance, disponibles en Point de Vente et consultables sur le Site Web ;

"Conditions Particulières" : toutes conditions de POST Finance qui sont applicables à une catégorie spécifique de Service(s) (disponibles en Point de Vente et consultables sur le Site Web), dont les stipulations prévalent sur les Conditions Générales ;

"Consentement" : autorisation d'une Opération de Paiement selon les moyens prévus par POST Finance à la clause 5.1 des Conditions Générales. L'utilisation de ces moyens atteste que vous êtes bien l'utilisateur légitime des Services de Paiements et vaut par conséquent consentement à l'exécution de l'Opération de Paiement initiée ;

"Consommateur" : toute personne physique telle que définie par la Loi ;

"Contrat" : l'accord conclu entre vous et POST Finance précisant les conditions et obligations des Parties dans le cadre de la fourniture de Services par POST Finance. Le Contrat est constitué des documents suivants (par ordre de prévalence décroissante en cas de contradiction) : les Formulaires (le cas échéant), la Liste de Prix, le présent Glossaire, la Notice Données Personnelles, les Conditions Particulières applicables et les Conditions Générales ;

"CSSF" : la Commission de surveillance du secteur financier de Luxembourg ;

"DAB" : tout distributeur automatique d'espèces et plus généralement tout automate vous permettant, entre autres, de retirer ou déposer des espèces ou d'obtenir des renseignements sur votre Compte ;

"Date de Prélèvement" : la date indiquée sur le Relevé VISA et à laquelle POST Finance prélèvera automatiquement sur votre Compte l'ensemble des sommes mentionnées sur ce Relevé VISA ;

"Découvert" : emprunt d'argent convenu entre vous et POST Finance lorsqu'il n'y a plus d'argent sur votre Compte, selon un montant maximal et avec application des frais et intérêts stipulés dans la Liste de Prix ;

"Devise EEA" : devise de tout pays membre de l'Union Européenne ainsi que ISK, NOK et CHF.

"Document Annexe" : tout document ou information structurée (par exemple sous l'intitulé "Vos Services au quotidien"), mis(e) à votre disposition par POST Finance en Point de Vente et consultable sur le Site Web pour vous fournir des informations réglementaires, des détails et/ou des modalités pratiques relativement aux Services de POST Finance (accès/éligibilité, descriptif, souscription, utilisation, suspension, fin, etc.) ;

"Domiciliation" : votre autorisation à un Bénéficiaire de donner instruction à POST Finance pour transférer une somme d'argent d'un montant variable ou non variable, de votre Compte vers celui du Bénéficiaire, à la date ou aux dates convenues entre vous et le Bénéficiaire ;

"Données de Sécurité" : la combinaison personnelle de caractères (ex : lettres, chiffres) permettant votre identification et/ou votre accès à tout ou partie des Services et dont vous devez préserver le secret (notamment code PIN, identifiant et mot de passe) ;

"Données Personnelles" : vos données personnelles et/ou celles, le cas échéant, des personnes liées à votre organisation, traitées par POST Finance (ex : nom, adresse (physique et électronique), numéro de téléphone, numéro de Compte, etc.) ;

"Extrait de Compte" : relevé papier des opérations sur votre Compte, envoyé par POST Finance par voie postale, ou relevé électronique mis à disposition via la Banque en ligne ;

"Formulaire" : tout support ou moyen mis à disposition par POST Finance pour permettre de renseigner vos informations (nécessitant le cas échéant votre signature) nécessaires à l'exécution du Contrat ;

"Glossaire" : le présent document ;

"Heure Limite" désigne l'heure limite dans le cadre d'un Jour Ouvré pour la Réception d'un Ordre de Paiement. Cette heure limite est fixée à 15h. Tout Ordre de Paiement reçu après l'Heure Limite est réputé avoir été reçu le Jour Ouvré suivant ;

"Identifiant Unique" désigne le numéro de compte bancaire international (accompagné de l'abréviation « IBAN ») et, le cas échéant, le code d'identification de la banque (accompagné de l'abréviation « BIC ») à fournir par vous :

- pour permettre au compte de paiement d'un autre PSU d'être identifié sans ambiguïté afin d'assurer la bonne exécution de votre Ordre de Paiement ; et

- le cas échéant, identifier sans ambiguïté votre Compte pour s'assurer de la bonne exécution d'un Ordre de Paiement.

"Information Confidentielle" : toute information divulguée, générée et/ou rendue accessible par l'une des Parties en relation avec le Contrat et qui est désignée ou signalée comme étant confidentielle ou qui, compte tenu de sa nature ou des circonstances, doit raisonnablement être considérée comme étant confidentielle, y compris les communications effectuées dans le cadre d'un Contrat ;

"Instrument de Paiement" : tout dispositif personnalisé, tel qu'une carte, ou ensemble de procédures convenu entre un PSU et un PSP et utilisé pour initier un Ordre de Paiement. Les Cartes et la Banque en ligne constituent des Instruments de Paiement.

"Jour (Ouvré)" : tout jour calendaire du lundi au vendredi, travaillé au Luxembourg ;

"Liste de Prix" : la liste de prix des Services de POST Finance en vigueur à la date de facturation, disponible en Point de Vente et consultable sur le Site Web, incluant toute condition financière ou information tarifaire ;

"Loi" : toutes lois et règlements applicables aux Services, notamment en matière de secteur financier et services de paiement (lois du 5 avril 1993, du 10 novembre 2009 et du 13 juin 2017), de blanchiment (loi du 12 novembre 2004) et de données personnelles ;

"Mandat" : pouvoir d'agir en votre nom dans le cadre de la gestion de votre Compte ;

"Mandataire" : toute personne physique à laquelle vous donnez Mandat, ou votre représentant légal (ex : vos parents si vous êtes un mineur) ;

"Notice Données Personnelles" : le document d'informations relatives à la protection de vos Données Personnelles, consultable sur le Site Web et en Point de Vente ;

"Opération de Paiement" : l'action initiée par vos soins, pour votre compte ou par le Bénéficiaire, consistant à verser, à transférer ou à retirer des fonds de votre Compte, indépendamment de toute obligation sous-jacente entre vous et le Bénéficiaire ;

"Ordre de Paiement" : l'instruction transmise par vous ou par le Bénéficiaire à POST Finance demandant l'exécution d'une Opération de Paiement (ex : un virement) ;

"Opérations de Paiement de Faible Valeur" : Opérations de Paiement électroniques à distance individuelles, dont le montant n'excède pas 50 euros, étant entendu que le montant cumulé des précédentes Opérations de Paiement électroniques à distance initiées depuis la dernière Authentification Forte ne dépasse pas 100 euros ou que le nombre des précédentes Opérations de Paiement électroniques à distance initiées depuis la dernière Authentification Forte ne dépasse pas cinq Opérations de Paiement électroniques à distance individuelles consécutives ;

"Opérations de Paiement récurrentes" : série d'Opérations de Paiement récurrentes ayant le même montant et le même Bénéficiaire ;

"Ordre Permanent" : Virement régulier d'un montant fixe de votre Compte vers un autre compte, effectué par POST Finance conformément à vos instructions ;

"Partenaire" : la société ayant conclu un accord de partenariat avec POST Finance permettant d'accéder à tout ou partie du Service et/ou de réaliser certaines opérations ;

"Partie" : indifféremment vous ou POST Finance ;

"Parties" : vous et POST Finance ;

"PISP" : PSP exerçant des activités de services d'initiation de paiement ;

"Point de Vente" : tout espace de mise à disposition de Services de POST Finance, exploité par POST Finance ou par un tiers pour le compte de POST Finance, et dont la liste est consultable sur le Site Web ;

"POST Finance" : la division des services financiers postaux de POST Luxembourg, établissement public créé par la loi modifiée du 10 août 1992, ayant son siège au 20 rue de Reims, L-2417 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro J28 ;

"PEP" : une personne physique qui occupe ou s'est vue confier une fonction publique importante au sens de la Loi ;

"Prélèvement SEPA" : toute action initiée par le Bénéficiaire sur votre ordre qui consiste à débiter votre Compte, en vertu d'une Domiciliation, d'un montant variable ou non variable, potentiellement entre deux pays différents de l'espace SEPA ;

"Procuration" : écrit qui constate le Mandat, et qui, remis au Mandataire, permet à celui-ci de justifier de son pouvoir ;

"PSD2" : Directive (EU) 2015/2366 du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur ;

"PSP" : une entité fournissant des prestations de services de paiement ;

"PSU" : personne physique ou morale qui utilise un service de paiement en qualité de payeur, de bénéficiaire ou des deux ;

"Réception" : la réception effective d'un Ordre de Paiement ou de vos communications, par les services compétents de POST Finance ;

"Relevé VISA" : le relevé de l'ensemble des transactions liées à votre Carte VISA pour une période donnée et dont l'émission rend exigible le solde y renseigné à la Date de Prélèvement ;

"Relevé de frais annuels" : le relevé de l'ensemble des frais prélevés et/ou dus à POST Finance sur une année pour les Services liés à votre Compte, qui vous est adressé une fois par an au titre de la Loi du moment que les frais ne sont pas nuls. Si c'est le cas, ce dernier sera disponible sur la Banque en ligne et sur demande.

"Retrait d'espèces" : tout retrait d'espèces de votre Compte par vos soins ;

"Sans contact / contactless" : toutes modalités de paiement électronique ne nécessitant pas l'insertion d'une Carte dans un Terminal pour effectuer une Opération de Paiement, et identifié comme tel sur ce Terminal ou à proximité immédiate. L'utilisation du Paiement sans contact est soumise à des limites décrites dans les Documents Annexes ;

"SEPA" : espace unique des paiements en euros comprenant les pays suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Ireland, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Espagne, Royaume-Uni, Islande, Liechtenstein, Norvège, Monaco, Suisse, Saint-Marin ;

"Service d'Information sur les Comptes" : service vous permettant de consulter via la Banque en ligne des informations consolidées concernant un ou plusieurs de vos comptes de paiement auprès d'autres PSP ;

"Service d'Initiation de Paiement" : service vous permettant de demander l'initiation d'un Ordre de Paiement concernant un compte de paiement détenu auprès d'un autre PSP ;

"Service(s)" : tout service de POST Finance tel que décrit au Contrat (ex : la mise à disposition d'un Compte ou d'une Carte de Débit) et le cas échéant dans les Documents Annexes ;

"Service(s) de Paiements" : tout service de POST Finance ou d'un PSP, permettant de verser ou retirer des espèces sur un compte de paiement et toutes les opérations qu'exige la gestion d'un compte de paiement. Ce sont aussi l'exécution de (i)

Domiciliations, (ii) d'Opérations de Paiement par le biais d'une Carte ou d'un dispositif similaire, (iii) de Virements et d'Ordres Permanents et (iv) d'Opérations de Paiement, y compris les transferts inter-c(C)omptes au sein de POST Finance ou auprès d'un autre PSP ;

"Services Additionnels VISA" : les services d'assurance et d'assistance liés aux Cartes VISA conformément aux conditions y relatives ;

"Site Web" : le(s) site(s) Internet de POST Luxembourg accessible(s) via l'adresse www.post.lu et/ou toute autre adresse communiquée par POST Finance ;

"Tenue de Compte" : POST Finance administre le Compte que vous utilisez ;

"Terminal" : tout équipement électronique permettant d'effectuer des paiements au moyen d'une Carte (en ce inclus en mode sans contact) ou tout autre moyen autorisé par POST Finance ;

"Titulaire" : le détenteur d'un Compte et/ou d'une Carte ;

"TPP" : un PSP tiers ;

"Virement" : toute somme d'argent transférée par POST Finance sur votre instruction, de votre Compte vers un autre compte ;

"Virements entre Comptes Détenus par la même Personne" : Virement initié par vous dont vous êtes également le Bénéficiaire, et pour lequel vos deux Comptes (respectivement le compte bénéficiaire et le compte payeur) sont détenus auprès de POST Finance.